Informations de base	
2021/2509(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les enjeux à venir pour les droits des femmes en Europe, plus de 25 ans après la déclaration et le programme d'action de Beijing **Subject** 4.10.04 Egalité des genres 4.10.09 Condition et droits de la femme	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
10/02/2021	Débat en plénière		
11/02/2021	Décision du Parlement	T9-0058/2021	Résumé
11/02/2021	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/2509(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0113/2021	08/02/2021	
Proposition de résolution		B9-0114/2021	08/02/2021	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0058/2021	11/02/2021	Résumé

Résolution sur les enjeux à venir pour les droits des femmes en Europe, plus de 25 ans après la déclaration et le programme d'action de Beijing

2021/2509(RSP) - 11/02/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 505 voix pour, 109 contre et 76 abstentions, une résolution sur les enjeux à venir pour les droits des femmes en Europe, plus de 25 ans après la déclaration et le programme d'action de Pékin.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE et la gauche.

La résolution a noté avec inquiétude que d'après le cinquième examen du programme d'action de Pékin publiée par l'EIGE en 2020, aucun État membre européen n'avait atteint les objectifs fixés lors de la Convention de Pékin en 1995.

Le Parlement a souligné que les impacts sociaux et économiques de COVID-19 touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles, exacerbant les inégalités préexistantes entre les sexes et menaçant d'inverser les progrès réalisés jusqu'à présent. On estime que cette pandémie fera passer 47 millions de femmes et de filles supplémentaires sous le seuil de pauvreté au niveau mondial, ce qui portera le total à 435 millions.

La Commission et les États membres sont invités à élaborer et à mettre en œuvre des plans concrets et un ensemble d'actions, assortis d'un financement adéquat, dans les domaines suivants.

Les femmes et la pauvreté

La résolution note que le genre reste un facteur important dans les schémas de pauvreté dans l'UE et que, bien que les taux d'exclusion et les écarts de pauvreté entre les sexes varient considérablement d'un pays à l'autre, 23,3 % des femmes contre 21,6 % des hommes sont menacées de pauvreté. Il est demandé à la Commission de présenter une stratégie de lutte contre la féminisation de la pauvreté, en mettant l'accent sur les ménages monoparentaux dirigés par des femmes.

Les femmes et l'économie, le pouvoir et la prise de décision

La résolution reconnaît que davantage de femmes sont élues et nommées à des postes de décision, mais regrette que les progrès soient lents et que la parité n'ait été atteinte que dans quelques États membres de l'UE.

L'UE est appelée à :

- établir des objectifs, des plans d'action, des calendriers et des mesures temporaires spéciales pour atteindre la parité entre les sexes et progresser vers une représentation équilibrée pour tous les postes exécutifs, législatifs et administratifs;

- renforcer les efforts visant à combler l'écart de rémunération entre les sexes et à faire respecter le principe de l'égalité de rémunération en adoptant une législation visant à accroître la transparence des salaires, y compris des mesures obligatoires pour toutes les entreprises. Le Parlement a regretté que la proposition de la Commission relative aux mesures contraignantes de transparence des rémunérations n'ait pas encore été introduite comme prévu.

La Commission devrait pour sa part :

- examiner la participation des femmes au marché du travail et veiller à ce qu'elles participent de manière significative aux principaux organes de décision et à l'élaboration de plans de relance et de stimulation économique tenant compte de l'égalité des sexes dans le cadre du CFP et du plan de relance de l'UE;

- prendre des mesures spécifiques pour remédier à l'écart d'emploi des femmes au moyen d'une répartition ciblée au titre de la facilité pour la reprise et la résilience;

- renforcer les politiques favorisant une plus grande participation des femmes aux carrières et aux études dans le domaine des STEM.

Les femmes et la violence : éradiquer la violence fondée sur le sexe

Le Parlement a invité la Commission à :

- présenter une proposition de directive européenne globale, centrée sur les victimes, visant à prévenir et à combattre toutes les formes de violence fondée sur le sexe;

- élaborer un protocole de l'UE sur la violence à caractère sexiste en temps de crise et à inclure les services de protection des victimes, tels que les lignes d'assistance téléphonique, les logements sûrs et les services de santé, parmi les «services essentiels» dans les États membres, afin de prévenir la violence à caractère sexiste et de soutenir les victimes de violence domestique en temps de crise, comme lors de la pandémie COVID-19;

- proposer une réglementation pertinente et toute autre action possible pour éradiquer les discours de haine et le harcèlement en ligne.

Les femmes et la santé

Le Parlement a demandé aux États membres :

- d’investir dans des systèmes de santé publique solides et résistants et à veiller à ce que le personnel des services de santé, dont la majorité est généralement féminine et occupe des fonctions moins bien rémunérées, soit équitablement rémunéré et bénéficie de conditions de travail décentes;

- de fournir aux jeunes une éducation sexuelle et relationnelle complète et un accès aux soins de santé sexuelle et reproductive, y compris la contraception, le planning familial et un avortement sûr et légal.